



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

Région D.I. de Bordeaux

Le 1^{er} février 2021

"VISITE MA ANGOULÊME / E.L.S.P."



Le 27 janvier 2021, le Délégué Régional SPS de la DI Bordeaux s'est rendu en délégation à la MA Angoulême.

Avec les membres du bureau local SPS nous avons fait un état des lieux et échangé avec les collègues en service avant de nous entretenir avec l'adjoint au Chef d'établissement.

La mise en place de l'Equipe de Sécurité Pénitentiaire s'effectue dans un flou artistique et semble mal engagée au regard du manque de moyens nécessaires à la fois structurels, humains et matériels.

L'Administration veut toujours tout faire avec rien et si possible avec moins...

Des Directives littéralement jetées par les hautes sphères pour mettre en place des E.L.S.P. avec la désorganisation habituelle qui rappelle vaguement celles des P.R.E.J. Un triste souvenir dans l'histoire de la Pénitentiaire qui a ramé sans cap et sans les effectifs nécessaires pendant plus de quatre années pour tenter de maintenir le navire à flot...

La mise en place de l'E.L.S.P. sur la MA Angoulême ça ressemble un peu à "démerdenzich"...

Vu le rapport d'activité annuel concernant le nombre de missions à assurer (extractions, transferts, fouilles...etc) le chef d'établissement a opté pour une équipe E.L.S.P. "dédiée" avec un service en "PFNA" (8-12h15 / 13/17h).

Dans le cadre d'un fonctionnement "normal" il est nécessaire d'avoir un effectif de 12 agents E.L.S.P. dédiés et un gradé gestionnaire. En raison des difficultés en effectif (étonnant non ?) la Direction locale a pris dans un premier temps 6 agents "volontaires" au sein de la détention... en novembre 2020, ces personnels ont pu aller en formation, grâce à la création d'un service en "12 heures" de fortune... Les 6 autres agents "non dédiés" feront l'objet d'un appel à candidature (après accord de la DISP...)

En vue de cette création d'E.L.S.P. les hautes instances ont anticipé en augmentant l'effectif de 3 agents... merci bien, mais oups ! Calcul basique : $3 - 12 = - 9$ surveillant(e)s
Total : 3 agents recrutés E.L.S.P. et le reste pris sur la détention... Ca commence très fort !

Au niveau des moyens pour l'instant, c'est la misère et le système "D". L'Administration Pénitentiaire ne se donnent une fois de plus pas les moyens nécessaires à la mise en place de ces unités de sécurité... La Maison d'Arrêt d'Angoulême, ne déroge pas à la règle... Les agents sont dans le flou artistique depuis la mise en place officielle de l'E.L.S.P. le 31 décembre 2020... vivant au jour le jour dans des conditions de fortune, pas de bureau définitif, pas de locaux adaptés, (deux propositions apparemment en cours), des gilets tactiques "perso"... etc, sans perspectives d'avenir claires, en attendant de savoir à quelle sauce les personnels vont être postés...

Du grand n'importe quoi qui s'apparente du bricolage et excusez du terme, à du "foutage de gueule"... D'ailleurs un agent "formé" a fini par quitter le navire et a rendu sa blouse et son gilet de sauvetage... et, il va falloir aller à la pêche pour en trouver 6 autres qui voudront bien porter une arme occasionnellement...

Ça commence mal... même très très mal cette mise en place d'E.L.S.P. à la MA Angoulême...

.../...

Le Chef d'Etablissement a reçu pour mission de pratiquer une césarienne avec une cuillère et un couteau (pour rester poli) pour sortir le bébé... La mère a malheureusement succombé faute de moyens matériels adaptés et de personnels dédiés à ce genre d'opération... le nouveau né est laissé à l'abandon et personne ne semble en vouloir...

Pour qu'il puisse grandir et se développer sereinement dans de bonnes conditions, il va falloir que les décideurs s'en occupent sérieusement et arrêtent de se renvoyer le bébé...

Les décisions dépendent souvent d'une seule personne qui n'y connaît rien et parfois de bons conseillers du bureau d'à côté... Lorsque l'on ne sait pas, ce n'est pas honteux de se déplacer sur les lieux et de demander l'avis aux agents E.L.S.P. formés notamment à la doctrine d'emploi...

Le 18 décembre 2020 le SPS a saisi la DAP avec une lettre ouverte quant à l'installation inquiétante des E.L.S.P. dans les établissements pénitentiaires... Les chefs d'établissements se lancent dans la réflexion ou bien même dans l'organisation de la création de ces unités. A se demander à quoi servent les consignes de l'arrêté du 21 mai 2019 relatif à la gestion des personnels affectés en Equipes Locales de Sécurité Pénitentiaire et la doctrine d'emploi du 04 octobre 2019...

Force est de constater que cette installation d'E.L.S.P. se fait sans l'apport des ressources humaines nécessaires, obligeant le Chef d'établissement à détourner les lignes directrices de la dite circulaire, ou d'en adopter tout ou partie.

L'Administration est entrain de reproduire le "fiasco" de la mise en place des P.R.E.J...

Il n'est pas normal que les agents affectés dans cette unité, tous volontaires et motivés pour effectuer ces nouvelles missions, fassent les frais d'une politique bureaucratique au bon vouloir décisionnel transformant cette mise en place en un véritable parcours du combattant sans fin...

Pour rappel les E.L.S.P. sont issues d'une volonté politique pour renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires, conformément à la loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique et à l'article 12-1 de la loi pénitentiaire n° 2009-1436 du 24 novembre 2009.

Pour assurer les missions afférentes aux E.L.S.P., il est indispensable de leur attribuer très rapidement des locaux adaptés, avec l'apport indispensable en personnels afin de permettre une équipe "dédiée" et bannir tout mode de fonctionnement dégradé...

Le SPS soutient les collègues de l'Equipe de Sécurité Locale Pénitentiaire de la MA Angoulême et sera notamment très attentif quant aux suites données et à l'évolution de cette unité armée.

Madame la Directrice Interregionale, le SPS vous demande légitimement et solennellement de bien vouloir donner tous les moyens nécessaires à la hauteur que mérite cette Equipe Locale de Sécurité Pénitentiaire digne de ce nom...

Le Délégué Régional S.P.S. DI de Bordeaux